



Procès-Verbal de la réunion du CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 18 juin 2025 à 20h00

L'an deux mille vingt-cinq, le dix-huit juin à vingt heures, le conseil municipal, légalement convoqué, le 31 mars 2025, conformément aux articles L.2121-10 et 14 du Code Général des Collectivités Territoriales, s'est réuni en Mairie en séance publique, sous la présidence de Monsieur Gilles PERRIN, Maire.

Etaient Présents : Mesdames et Messieurs Vanessa BAPST, Arnaud CHAILLET, Emmanuel CHAMAGNE, Serge CONTINI, Julien GIRARDCLOS, Marie-Pierre MAILLOT, Benoît MARCHAND, Gilles PERRIN, Joël PRENAT.

Présents : Jean-Louis FLEURY, Marc GUENIN

Formant la majorité des membres en exercice.

Le Maire ayant ouvert la séance et fait l'appel nominal, il a été procédé, en conformité avec l'article L.2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, à la désignation du secrétaire de séance.

Monsieur Emmanuel CHAMAGNE est nommé secrétaire de séance.

Monsieur le Maire soumet au vote le procès-verbal de la séance du 9 avril 2025, qui est approuvé à l'unanimité.

Il est ensuite procédé à l'examen des affaires inscrites à l'ordre du jour.

1. CCST : fixation du nombre et de la répartition des sièges du conseil communautaire

Délibération n° 26/2025 : rapporteur Monsieur Gilles PERRIN

Dans la perspective de la prochaine échéance des élections municipales de mars 2026, il y a lieu de se prononcer sur les modalités de recomposition des conseillers communautaires.

Lors du dernier conseil communautaire du 22 mai 2025, il a été proposé à l'ensemble des conseillers présents de renouveler le nombre et la répartition des sièges à l'identique, soit 50 sièges selon la répartition suivante :

Nom des communes membres	Populations municipales (*ordre décroissant de population)	Nombre de conseillers communautaires titulaires
DELLE	5677	10
BEAUCOURT	4985	9
GRANDVILLARS	2963	6
JONCHEREY	1439	2
RECHESY	765	1
FECHE L'EGLISE	721	1
FAVEROIS	592	1
BORON	490	1
FLORIMONT	465	1
FROIDEFONTAINE	446	1
SUARCE	439	1
SAINT-DIZIER L'EVEQUE	430	1
MONTBOUTON	425	1
LEBETAIN	419	1
COURTELEVANT	375	1
BREBOTTE	369	1
CHAVANNES LES GRANDS	343	1
GROSNE	322	1
LEPUIX NEUF	315	1
BRETAGNE	314	1
THIANCOURT	281	1
VELLESLOT	250	1
CROIX	178	1
VILLARS-LE-SEC	178	1
RECOUVRANCE	144	1
CHAVANATTE	132	1
COURCELLES	128	1

Le conseil municipal ADOPTE à l'unanimité l'accord local proposé.

2. Adhésion de la CCST à l'EPTB (Etablissement Public Territorial de Bassin) Saône et Doubs :

Délibération n° 27/2025 : rapporteur Monsieur Gilles PERRIN

Par délibération du conseil communautaire réuni le 25 février 2025, la CCST a annoncé son souhait d'adhérer à l'EPTB Saône et Doubs, en lien avec sa compétence GEMAPI. L'adhésion à cet établissement ne peut entrer en vigueur tant que l'ensemble des communes membres de la CCST ne se seront pas prononcées favorablement à cette adhésion.

Cette adhésion n'entraîne aucun transfert de compétence GEMAPI à l'EPTB, qui reste entièrement gérée par la CCST.

Adopté avec 8 voix POUR et une abstention.

3. CDG 90 : renouvellement du contrat d'assurance statutaire

Délibération n° 28/2025 : rapporteur Monsieur Gilles PERRIN

Notre contrat du centre de gestion sur les assurances statutaires permettant aux collectivités et établissements du département de s'assurer contre les risques financiers induits par l'absentéisme de leurs agents arrive à échéance le 31.12.2025. Le CG90 nous propose de relancer dès maintenant un nouveau marché qui permettra de négocier une nouvelle couverture pour une durée de 4 ans à compter du 1^{er} janvier 2026.

Il nous est demandé de mandater le centre de gestion pour mener à bien le renouvellement du contrat d'assurance statutaire pour la période 2026-2029.

Adopté à l'unanimité.

4. Demande d'achat d'un terrain communal :

Délibération n°29/ 2025 : rapporteur Monsieur Gilles PERRIN

Monsieur Serge CONTINI sollicite l'acquisition d'un terrain communal référencé ZC62, situé au lieu-dit « Preschiaires » d'une surface de 2297m². Cette vente est ADOPTÉE pour un montant de 2 400€. Après débat, il s'en sort le résultat suivant : 5 voix POUR, 1 CONTRE et 2 ABSTENTIONS.

5. Proposition d'un contrat AGF (Abeilles-Guêpes-Frelons) :

Délibération n°30/ 2025 : rapporteurs Monsieur Gilles PERRIN et Arnaud CHAILLET

La société AGF basée à Andelnans nous propose des interventions sur notre commune dans le cadre de la lutte contre le frelon asiatique. Monsieur CHAILLET commente le contrat annuel en vue de la destruction des nids de frelons à des tarifs préférentiels.

Adopté à l'unanimité.

Une conférence de sensibilisation sur la lutte et le piégeage de cette espèce invasive sera proposée prochainement à la salle du plateau.

6. Tarifs périscolaire 2025 - 2026 :

Délibération n°31/ 2025 : rapporteur Madame Vanessa BAPST

La dernière délibération sur les tarifs de « l'accueil périscolaire » date du 21 mars 2024.

Il est proposé aux conseillers de ne pas augmenter ces tarifs pour la rentrée prochaine.

Le règlement subira quelques modifications.

Adopté à l'unanimité.

7. Rémunération de la production d'énergie des panneaux photovoltaïques :
Rapporteur Monsieur Gilles PERRIN

La rémunération sur l'année 2025 de la production d'énergie des panneaux photovoltaïques a rapporté 2025 €, soit 987 € de moins que 2024. Cette diminution est due à une panne des onduleurs durant quatre mois. Enedis est intervenu pour augmenter l'ampérage du disjoncteur. Désormais un contrôle visuel hebdomadaire aura lieu et il pourra être envisagé une supervision informatique de l'installation.

8. Informations et questions diverses :

- Yoga : à partir de septembre deux groupes entre 18h30 et 20h00 le mardi
- Cour de l'école : déjà deux subventions ont été notifiées par le conseil départemental et par la Préfecture (DETR)
- La commission de sécurité se réunira le **lundi 7 juillet à 20h00**
- L'inauguration du Sentier des Ecoles aura lieu le **vendredi 5 septembre 2025**

Séance levée à 22h40

Le Maire,

Gilles PERRIN